

SAP 78 2017.RRGR.568

Déclaration de planification

Version 2

24.11.2017 / AO

Postulat (045-2013) Steiner-Brütsch (Langenthal, PEV) « Introduction d'une autorisation de cabinet dans le canton de Berne »

Auteur-e	Déclaration de planification		+ ++	- --
Müller (PLR)	1.	Il faut renoncer à introduire une autorisation de cabinet – c'est une nouvelle réglementation inutile et synonyme de bureaucratie pour les deux parties.		-
Brand (UDC)	2.	« Sur la base des résultats du rapport, il convient d'établir une possibilité d'effectuer des inspections auprès des professionnels de la santé en présence de motifs particuliers. Aucune autre mesure n'est à prendre par ailleurs. »	+	